Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260312-03_2026_09-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 13/03/2026
Et
Publication ou notification du : 13/03/2026

L'an 2026, le 10 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : COURTAIS Nolwenn, D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, PANNETIER Valérie, PÉNIGUEL Sonia, MM : BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, CORNÉE Alain, COUQ Yann, GALLON Victor, HÉNO Vincent,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEBLANC Morgane à Mme PANNETIER Valérie
Absent(s) : M. MOREL Henri

Mme BRUN Elisabeth, Maire de la commune, ne pouvant pas prendre part au vote quitte la salle du conseil.

A été nommé(e) secrétaire : M. BORDIER Antoine

03/2026-09 – Vote du compte financier unique 2025 du budget principal de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur (le maire) et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le budget Primitif de l'exercice 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-M'Hervé ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue aux Comptes Administratifs et compte de Gestion ;

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025 comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260312-03_2026_09-DE

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE | B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 368 884,01	1 064 230,05	2 453 114,06
	Recettes réalisées (1)	B	1 106 905,00	1 094 838,86	2 201 743,86
	Restes à réaliser	C	47 095,06	0,00	47 095,06
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 535 687,67	1 483 976,89	3 019 664,56
	Dépenses réalisées (1)	E	1 081 334,07	1 112 719,28	2 194 053,35
	Restes à réaliser	F	304 026,36	0,00	304 026,36
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	25 570,93	-17 880,42	7 690,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	146 803,66	419 746,84	566 550,50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	172 374,59	401 866,42	574 241,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-256 931,30	0,00	-256 931,30
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-84 556,71	401 866,42	317 309,71

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal, Monsieur CORNÉE Alain 1er adjoint préside et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte financier unique 2025 du budget général tel que présenté ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/03/2026
Le 1er adjoint
Alain CORNÉE

Secrétaire de séance
M. BORDIER Antoine